



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 17 JUIN 2025

Début : 17h30

Fin : 19h30

Présent.e.s :

Mme LAVIGNE, proviseur du lycée;

Mme MERABET, secrétaire générale;

M. PERRAD, directeur;

Mmes LAASRI,ERRAHAL, HANATI, CHEKKOR, KTIOUET, KALIF, TIOUTI ; M. LE FORESTIER représentant-e-s des parents d'élèves UCPE;

Mmes EL MALLAHI, LAGROUBI, BOUCHEBTI, représentantes des parents d'élèves CAPE;

Mmes LAKKATI, BENAISSA, IBN EL AHRACHE, représentantes des parents d'élèves APEEF;

Mmes ACHIKHAN, ALLALI, BENNANI HASSAN, BENDAOUD, BOULANT, CHEVALLIER, DAHBI, DOUMI, JRONDI, JULLIEN, LAARAF, SENHAJI, VANLAER enseignantes;

M. LACHIRI, SOUCHAUD, enseignants

Absent.e.s excusé.e.s:

-Mme LESSIEUR IEN Zone Maroc

-Mmes CHERIF, SOUSSI, représentant des parents d'élèves

Ordre du jour :

-Adoption du procès-verbal du conseil d'école du 18 février 2025

- Préparation de la rentrée 2025

- Modification du règlement intérieur pour la rentrée 2025

-Questions des associations CAPE, APEEF et UCPE.

1-Désignation des secrétaires de séance

Mmes Marigo et Chekkor sont volontaires pour être les secrétaires de séance.

2- Adoption du procès-verbal du conseil d'école du 18 février 2025

Le procès-verbal du conseil d'école du 18 février 2025 est porté au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Un membre de l'UCPE lit une déclaration liminaire en début de séance rappelant les droits et devoirs des représentants de parents d'élèves au sein du Conseil d'Ecole.

Madame le Proviseur et Monsieur le directeur assurent aux membres du Conseil d'Ecole que les droits et devoirs de tous les membres du Conseil d'Ecole continueront d'être respectés, conformément à la réglementation.

3-Préparation de la rentrée 2025

a-Etat prévisionnel des effectifs pour la rentrée au 15-06-25

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
effectifs rentrée	30	28	57	73	74	78	82	96	518

Ces effectifs peuvent sensiblement évoluer jusqu'à la rentrée 2025.

b-structure pédagogique rentrée 2025

<u>Maternelle</u>	-3 classes de PS-GS (24 élèves/classe) -2 classes de MS-GS (24 élèves/classe)
<u>Elémentaire</u>	-3 classes de CP (25 élèves/classe) -3 classes de CE1 (26 élèves/classe) -3 classes des CE2 (26 élèves/classe) -3 classes de CM1 (27 élèves/classe) -4 classes de CM2 (25 élèves/classe)

c- Equipe pédagogique

Départ de M. Drion (CE1-EMFE) après 3 années d'exercice au sein de l'école Berchet. Il sera remplacé par Mme Soller-Dongsavanh qui exerce actuellement dans l'Académie de Montpellier.

Maternelle	4 PE à temps complet (100%) 2 PE à temps partiel (80% +20% = 100%) 6 ASEM à temps complet (100%)
Elémentaire	15 PE à temps complet (100%) 2 PE à mi-temps (50%)
LV arabe (5 EMAD)	5 professeurs EMAD à temps complet (100%)
Anglais	1 PE anglais primaire à temps complet (100%)
Ecole inclusive	1 EREI à temps partiel 50%

-Personnels

- 1 secrétaire à temps complet
- 1 secrétaire-chargée de communication à mi-temps
- 1 agent de service

d-Organisation des parcours linguistiques

d-1)-Enseignement de l'anglais

-Enseignement de l'anglais dès la maternelle

-CP-CE1 : 2h/semaine en co-enseignement PE-PE anglais.

-CE2-CM1-CM2 : 2h/semaine d'étude de la langue (dont 1h en co-intervention PE - PE anglais) + 1h

d'EMILE en anglais.

Support pédagogique harmonisé de la maternelle au CM2 : Nouvelle méthode Kid's box new generation de la GS au CM2 qui prépare à la certification Cambridge.

Les élèves de CE2 et CM2 pourront passer une certification Cambridge.

d-2)-Enseignement de l'arabe

De la PS au CP : 3h/semaine d'étude de la langue arabe.

Tous les élèves de maternelle et CP seront -comme cette année- scolarisés **26h par semaine** (23 h programmes français +3 LV arabe) , 5 matinées de 4h et 3 après-midis de 2h. Ils n'auront pas école les mercredis après-midi et vendredis après-midi.

Du CE1 au CM2 :

-parcours 5h : 3h LV arabe (étude de la langue) + 1h de QLM(cycle 2) / H-G (cycle 3)+1h d'approfondissement culturel et linguistique (ou 1h d'étude de la langue pour les élèves en difficulté). Il n'y aura plus de co-enseignement PE-EMAD.

-parcours 3h : 3h LV arabe (étude de la langue)

Les enfants qui n'ont pas la nationalité marocaine peuvent suivre le parcours 3h ou le parcours 5h (selon le choix des parents).

Environ 20 élèves par niveau du CE1 au CM2 sont concernés par le choix d'un des deux parcours.

Cette nouvelle organisation des « parcours linguistiques en langue arabe » modifiera l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2025.

Les élèves inscrits au parcours 3h seront scolarisés 26h par semaine tandis que les élèves du parcours 5h seront scolarisés 28h par semaine (nouveauté) et ne seront donc libérés que le mercredi après-midi.

Le directeur rappelle que l'enseignement de la langue arabe s'appuie sur les principes de la lettre de cadrage franco-marocaine.

Cette nouvelle organisation du temps scolaire (26h ou 28h du CE1 au CM2) s'inscrit dans le respect des règles du temps scolaire dans le cadre de l'homologation. Tous les élèves doivent disposer du même temps d'enseignement dédié aux programmes français (23h de la PS au CM2).

2 organisations sont proposées:

Proposition A :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H00	CM2 SI-NSI 5H (H-G)	CM1 SI-NSI 5H (H-G)		CE1 SI-NSI 5H QLM	CE2 SI-NSI 5H QLM
9H00					
10H00					
11H00					
12H00	Pause méridienne				
14H00					
15H00	CE1 SI-NSI 5H (renforcement culturel)	CE2 SI-NSI 5H (renforcement culturel)		CM2 SI-NSI 5H (renforcement culturel)	CM1 SI-NSI 5H (renforcement culturel)

	= Temps de classe communs à tous les élèves du CE1 au CM2
--	---

Classes	Heures de cours libérées des élèves inscrits au parcours 3h	
	8h00-9h00	15h00-16h00
CE1	mercredi	lundi
CE2	vendredi	mardi
CM1	mardi	vendredi
CM2	lundi	jeudi

Cette organisation permet de répartir de manière équilibrée les 5h d'enseignement en langue arabe sur 5 jours (5x 1h d'arabe par jour).

En revanche, la gestion des entrées et sorties est complexe (2 temps d'accueil (8h00 et 9h00), 2 temps de sorties (15h00 et 16h00) : quid des absences, gestions des retards aux entrées et sorties).

La sécurité des élèves inscrits au parcours 3h serait plus difficile à assurer dans ce contexte.

Des parents élus proposent l'ajout d'un agent de sécurité. La mise en place d'une garderie permettrait également de régler -en partie – ces contraintes horaires.

Dans cette proposition, les élèves inscrits au parcours 3h n'auraient pas cours de 8h00 à 9h00 et de 15h00 à 16h00 une fois par semaine. (exemple : les CM2 : pas cours le lundi de 8h00 à 9h00 et le jeudi de 15h00 à 16h00).

Cette organisation du temps scolaire pourrait donc mettre en difficulté des familles ayant plusieurs enfants inscrits à l'école car les horaires d'entrées et sorties seront différents selon le niveau scolaire des enfants.

Des enseignants expliquent que la réalisation des projets culturels et artistiques en langue arabe peuvent nécessiter parfois des séances de plus d'une heure. Cette proposition pourrait donc ajouter une contrainte supplémentaire pour mener à bien certaines activités enseignées en langue arabe (arts visuels, théâtre).

Proposition B :

	Temps de classe communs à tous les élèves du CE1 au CM2
--	---

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H00					
9H00					
10H00					
11H00					
12h00	Pause méridienne				
14H00	CM2 SI NSI 5H H-G	CM1 SI NSI 5H H-G		CE2 SI NSI 5H QLM	CE1 NSI-SI 5H QLM
15H00	CM2 SI NSI 5H Culture et linguistique	CM1 SI NSI 5H Culture et linguistique		CE2 SI NSI 5H Culture et linguistique	CE1 SI6NSI 5H Culture et linguistique

Classes	Après-midis libérés pour les élèves inscrits au parcours 3 h	
CE1	mercredi	vendredi
CE2	mercredi	jeudi
CM1	mercredi	mardi
CM2	mercredi	lundi

Les élèves du parcours 3 h seront donc scolarisés **26h/semaine** (23h programme français + 3 h enseignement de la langue arabe : 5 matinées x 4h +3 après-midi x 2heures = 26h/semaine)

Les élèves inscrits au parcours 5h auraient **un après-midi par semaine dédié à l'enseignement de l'histoire-géographie /Questionner le monde + renforcement culturel et linguistique enseignés en langue arabe.**

-3h d'étude la langue arabe seraient réparties en 3 fois 1h les autres jours de la semaine.

Cette organisation simplifierait l'organisation des entrées et sorties des élèves ce qui permettrait d'assurer la sécurité des élèves inscrits au parcours 3h.

Le directeur lit aux membres du CE certains passages la note de service n°4, rédigée et signée par la directrice du CEA et l'IEN de la zone Maroc. Il explique que l'IEN de la zone Maroc lui a confirmé que des écoles EGD (situées Fès, Meknès, Rabat, Casablanca) organisaient l'enseignement de la LV arabe selon le modèle de la proposition 2.

Un parent élu représentant de l'UCPE explique que 2 heures d'enseignement de langue arabe à la suite pourraient être vécus comme une punition pour les élèves et ainsi dégoûter les enfants. Il ajoute que cette organisation ne place pas en priorité la pédagogie de l'enseignement de la langue arabe.

Un membre du CEc intervient pour expliquer que la qualité de l'enseignement de la langue arabe s'est améliorée ces dernières années.

Une enseignante explique que des professeurs de LV arabe avaient demandé quelques années en arrière, un créneau de 2h pour avoir une plus grande liberté pédagogique.

Le directeur rappelle qu'il ne s'agit pas de 2 h d'étude de la langue mais bien de 2 h d'enseignement de disciplines enseignées en langue arabe (H-G/QLM + renforcement culturel).

Un parent élu représentant de l'UCPE explique que cette organisation pourrait également mettre en difficulté les familles ayant plusieurs enfants inscrits au parcours 3 h (après-midis libérés différents).

Le directeur rappelle que les parents peuvent choisir entre le parcours 3h ou le parcours 5h pour les enfants n'ayant pas la nationalité marocaine déclarée.

Les 2 propositions présentent des atouts et des faiblesses.

Un parent élu représentant de l'UCPE demande de bien vouloir reporter l'adoption d'une des deux propositions et souhaite qu'une concertation soit organisée afin d'envisager d'autres solutions.

Le directeur accepte. Il réunira les membres des APE en début de semaine suivante et reconvoquera un CE extraordinaire pour adopter une organisation (vote des membres du CE).

Dans tous les cas, l'organisation qui sera choisie pour la rentrée 2025 sera analysée et évaluée l'année prochaine et pourra être soumise à modification si nécessaire pour la rentrée 2026.

4-Règlement intérieur

Le directeur propose de modifier le règlement intérieur afin qu'il soit adapté au retour des élèves dans les locaux de Berchet.

Il propose des modifications concernant :

-les modalités d'entrées et sorties : horaires-circulation dans l'établissement

-l'accès à l'établissement pendant le temps scolaire

-les goûters

-l'organisation des récréations

Des parents élus demandent si tous les élèves d'élémentaire auront un cahier de texte (agenda) pour noter les devoirs. Le directeur explique que cela a été voté et adopté en conseil des maîtres.

Le règlement intérieur modifié est adopté à l'unanimité.

a-horaires scolaires

	Porte centrale	Porte maternelle	
	CE2, CM1, CM2	CP-CE1	maternelle
Entrée matin	8h00-8h10	8h00-8h10	8h05-8h15
Sortie matin	12h10	12h10	12h15
Entrée après-midi	14h00-14h10	14h00-14h10	14h05-14h15
Sortie après-midi	16h10	16h10	16h15

-Les élèves de **PS, MS, GS, CP** n'auront pas cours **les mercredis et les vendredis après-midi**. Les élèves seront donc scolarisés **26h/semaine** (23h programme français + 3 h enseignement de la langue arabe)

-Les élèves de **CE1, CE2, CM1 et CM2** inscrits au parcours **5 h LV arabe** n'auront pas cours le mercredi après midi. Ils seront scolarisés **28h par semaine** (23h programme français + 5h SI arabe).

-Les élèves **CE1, CE2, CM1 et CM2** inscrits au parcours **3 h LV arabe** seront scolarisés 23 h +3 h soit 26h/semaine.

b-L'accès à l'établissement scolaire pendant le temps scolaire

Le directeur explique que l'accès aux locaux à toute personne étrangère aux services pendant le temps scolaire est soumis à l'accord préalable du directeur. Les représentants de parents demandent s'il est possible de leur proposer un badge d'accès pour faciliter leurs entrées. L'accès aux salles de classes devra être autorisé par le directeur dans tous les cas pour des raisons de sécurité.

c-Les goûters

Le directeur rappelle que les collations doivent être adaptées. Aucune collation ne sera confisquée. Une sensibilisation continuera d'être effectuée par les enseignants et les éco-délégués. Les représentants expliquent que les enfants se sentent parfois jugés par les éco-délégués. Le directeur fera un point avec la référente EDD sur les missions des éco-délégués.

d-Organisation des récréations

Le directeur propose aux membres du CE une nouvelle organisation pour la rentrée 2025 (cf règlement intérieur). Les membres valident cette proposition.

5- Questions des 3 associations de parents élus

a-CAPE

a-1-Comment sera répartie l'équipe enseignante à la rentrée ?
cf point 3.c

a-2- Y aura-t-il des classes à double niveau ?
Uniquement en maternelle : 3 PS-GS, 2 MS-GS.

a-3-Quelles seront les nouveautés pédagogiques ou projets éducatifs prévus en 2025-2026 ?
-Nouvelles modalités d'enseignement de l'arabe du CE1 au CM2 : parcours 3 h et 5 h SI (obligatoire pour les élèves de nationalité marocaine)

-Méthode Kid's box en anglais de la GS au CM2.
Un professeur d'anglais primaire du CP au CM2 : 2h/classe/semaine

-Projets du PEAC (projets avec intervenants, sorties pédagogiques) en cours de construction (validés en octobre 2025 en Conseil d'Etablissement).

a-4- Le nombre d'élèves par classe est-il en augmentation ou en diminution ?
Effectifs /niveau sensiblement équivalents à ceux des années 23-24 et 22-23 à l'exception des PS et MS.

Niveaux	Moyenne par classe 23-24	Moyenne par classe 25-26 prévues
Classes de maternelle	22 ?	24
CP	24,5	24.5-25
CE1	26,5	26.5
CE2	25,6	26.5
CM1	26,5	27
CM2	28	24

Moyenne élève/classe à l'échelle de l'école

2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2025-2026
26.5 élèves/classe	23 élèves/classe	25.5 élèves/classe	24.7 élèves/classe	24.85 élèves/classes

a-5-Des aménagements sont-ils prévus pour les élèves à besoins particuliers ?
a-PPS-PAP-PPRE-PAI

b-Enseignement de la langue arabe :

Conformément à la note de service N°4 de l'IEN et du CEA

« Des passerelles existent entre les dispositifs 5h SI et 3h »

Le passage à 3h pour les élèves marocains peut se faire à titre temporaire, pour revenir à 5h dès que possible : étude à chaque fin de cycle ou chaque fin d'année, pour intégrer le dispositif 5h. »

a-6- Quelles modifications sont proposées dans le règlement intérieur ? cf point 4

a-7-Quelles activités périscolaires seront proposées l'an prochain ?
? En construction (USEP)

a-8- Y aura-t-il un espace spécifiquement aménagé pour accueillir une cantine dans l'école ? Capacité

d'accueil ?

Madame le Proviseur explique qu'il est envisagé l'installation provisoire de modulaires neufs pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions et ce, dès la rentrée. L'UCPE organisera ce temps. Un prestataire extérieur pourrait être sollicité afin d'assurer les normes d'hygiène. Deux services pourraient être organisés afin de pouvoir accueillir 120-130 élèves approximativement.

Le directeur serait solliciter pour sélectionner les familles prioritaires selon des critères bien définis.

b-APEEF

b-1-horaires scolaires pour l'année 2025-2026 à Berchet? Y aura-t-il des changements par rapport à l'organisation actuelle? Cf point 4

b-2- Quel sera l'effectif prévu pour la rentrée prochaine ? cf point 3.a

b-3- Combien d'élèves par niveau ? (effectifs par classe, double niveaux....) ? cf point 5-a -4

b-4- Comment sera organisée la pause méridienne ? Qui assurera la gestion de la pause de midi ? L'école ou les associations des parents ? cf point 5-a -8

b-5- Quelle sera la durée de la pause et les activités proposées durant ce temps ?

Pause méridienne 12h10-14h00 (élémentaire) et 12h15-14h05 (maternelle) soit 1h50.

b-6- Pour le co-enseignement du vendredi après-midi: Quelles mesures seront mises en place pour faciliter la logistique des familles avec des fratries en maternelle et CP ?

Les familles dont les enfants sont inscrits au parcours 5h devront s'organiser selon l'organisation du temps scolaire adoptée lors du Conseil d'Ecole extraordinaire.

b-7-Quels sont les critères officiels pour demander une dérogation concernant la langue arabe ? Quelle est la procédure et les délais à respecter ?

Les familles de Cm2 ont été destinataires d'une information à ce sujet durant le premier trimestre.

c-Questions de l'UCPE

c-1-Est-il envisageable d'installer des caméras dans les coursives également, lors du retour sur le site Berchet ?

Les représentants de l'UCPE expliquent que la présence de caméra permettrait de renforcer la sécurité des usagers (vols, violence).

Madame la Secrétaire Générale informe qu'il n'y a pas de budget prévu à cet effet.

c-2. Quelles sont les procédures mises en place pour répondre aux besoins particuliers des élèves ?

Comment est organisé le suivi avec les familles ? À quel rythme ce suivi est-il effectué ?

Les PPS et PAP sont coordonnées par l'EREI. Au moins une réunion d'équipe éducative par an est organisée pour assurer le suivi. Les enseignants rencontrent également les parents concernés durant l'année.

Les PPRE sont rédigés par les enseignants et visés par la famille et le directeur. Le PPRE cible des compétences spécifiques à travailler pour une durée déterminée par l'enseignant. Un bilan est réalisé en fin de PPRE par l'enseignant afin de savoir s'il reconduit ou non le PPRE.

En cas de besoin, le directeur peut réunir une réunion d'équipe éducative afin de faire un point sur la scolarité d'un élève et proposer des dispositifs, des démarches...

Tout au long de l'année, les enseignants reçoivent si nécessaire des parents pour faire un point sur la scolarité de leur enfant.

Les enseignants, le directeur, l'EREI reçoivent tous les parents qui demandent un rendez-vous.

c-3. Le matériel pédagogique est-il suffisant et adapté aux besoins des élèves ? Des investissements sont-ils prévus dans ce domaine pour l'année prochaine ?

Les enseignants ont listé des besoins en matériel pédagogique début juin.

L'école va compléter son équipement d'EPS.

c-4. Le programme de lutte contre le harcèlement sera-t-il mis en place à la rentrée prochaine ? Le programme PHARE continuera à être mis en place (10 h de sensibilisation/an du CP au CM2, participation à la journée de lutte contre le harcèlement...)

c-5. Depuis le début de l'année, nous avons signalé à plusieurs reprises la qualité de l'enseignement dispensé par certains remplaçants ainsi que le non-respect des textes encadrant leur sélection. Quelles mesures sont envisagées pour remédier à cette situation ?

Les enseignants remplaçants (vacataires) recrutés les années précédentes sont inscrits au parcours PAP (Professeurs à Professionnalisé) coordonné par l'IRF de Rabat. Cette formation se compose de temps de formation théorique à l'IRF et de visites conseils-évaluation en classe réalisées par les EMFE de la zone Maroc. Ces enseignants peuvent réaliser des remplacements.

Les professeurs vacataires recrutés cette année sont titulaires du CRPE ou d'un diplôme universitaire de niveau BAC +5 européen. Les vacataires non titulaires du CRPE ont effectué des observations en classe et ont été accompagnés par l'EMFE et l'équipe enseignante de l'école. Les vacataires souhaitant poursuivre les missions de remplacement l'année prochaine seront inscrits au parcours PAP.

c-6. Dans le cadre du passage au système SI/NSI et donc de la mise en place des 28/26 heures, nous souhaiterions connaître les modalités retenues par l'établissement pour l'élaboration des emplois du temps, notamment en ce qui concerne la répartition des heures d'arabe.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre en considération, dans la mesure du possible, les situations de fratrie ainsi que l'organisation des après-midis vaqués, afin de faciliter la logistique familiale et d'assurer une meilleure cohérence dans la vie scolaire des élèves concernés.

Cf point 3 d-2

Le conseil d'école se termine à 19h45

Le président,
M. Perrad

Les secrétaires de séances
Mme Chekkor Mme Marigo